

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 octobre 2016 à 19 h 4555, rue de Verdun

PRÉSENCES:

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement

Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture

Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Monsieur Jean Cardin, directeur, direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal

Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2016, à 19 h, avec la modification suivante :

- Ajout du point 40.14 – Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Verdun (G21-0001).

Le conseiller Sterling Downey propose la modification suivante :

CA16 210277

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2016, à 19 h, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 40.14 Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Verdun (G21-0001);
- Retrait du point 30.07 Accepter l'offre du conseil de Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017. (1160357022)

VOTE

Votent en faveur: les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon, la conseillère Marie-

Andrée Mauger

Votent contre: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier et

Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

PROPOSITION REJETÉE

10.01

CA16 210278

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2016, à 19 h, avec la modification suivante :

- Ajout du point 40.14 – Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Verdun (G21-0001).

10.01

CA16 210279

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 6 et 20 septembre 2016.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement des 6 et 20 septembre 2016 soient par les présentes approuvés, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 30 août 2016, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA16 210209, terrain situé au 300, chemin du Golf (lot 1 860 397).

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 30 août 2016 soit par les présentes approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

CA16 210280.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 34 pour se terminer à 21 h 28; 17 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA16 210281

Octroyer un contrat à la compagnie *Le Groupe Nepveu inc.* pour le réaménagement du parc Wilson dans le quartier Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun - Dépense totale 562 035,45 \$ (contrat 542 035,45 \$, contingences et taxes incluses + 20 000 \$, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres S16-021 (5 soumissionnaires) et autoriser une affectation de surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1163461017)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1. D'autoriser une dépense totale de 562 035,45 \$ (contrat 542 035,45 \$, contingences et taxes incluses + Incidences 20 000 \$, taxes incluses), pour le réaménagement du parc Wilson dans le quartier Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun;
- 2. D'octroyer le contrat à la compagnie *Le Groupe Nepveu inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S16-021 (5 soumissionnaires);
- 3. D'autoriser une affectation de surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun qui sera remboursée lors de l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt pour la rénovation des parcs, à cette fin;
- 4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1163461017

Rejeter les soumissions déposées dans le cadre du projet de construction de saillies aux intersections Bannantyne et 1re Avenue, Bannantyne et 4e Avenue, Champlain et Desmarchais, Caisse et Evelyn - Appel d'offres public S16-015. (1166730003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE rejeter les soumissions déposées dans le cadre du projet de construction de saillies aux intersections Bannantyne et 1re Avenue, Bannantyne et 4e Avenue, Champlain et Desmarchais, Caisse et Evelyn, lors de l'appel d'offres public S16-015, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation étant trop élevé.

	20.0)2	11	667	'30	003
--	------	----	----	-----	-----	-----

CA16 210283

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires, pour la période du 1^{er} janvier au 26 août 2016. (1167185024)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 26 août 2016, tels que produits par la Division des ressources financières.

CA16 210284

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période d'août 2016. (1167185023)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période d'août 2016.

30.02 1167185023

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période d'août 2016. (1167185025)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période d'août 2016.

30.03 1167185025			

CA16 210286

Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, à l'arrondissement de Verdun. (1160357019)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE déposer la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA14 210010*), pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.

30.04 1160357019		

CA16 210287

Approuver la demande de remboursement de 12 260 \$ pour les dépenses effectuées par l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2016, pour les jeunes de 12 à 30 ans afin d'offrir des activités d'initiation sportive aux jeunes Verdunois de 12 à 17 ans, par le biais du projet intitulé Samedi de bouger Zone Sport, pour l'année 2016-2017. (1165114005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1. D'approuver la demande de remboursement de 12 260 \$ pour les dépenses effectuées par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2016 pour les jeunes de 12 à 30 ans, afin d'offrir des activités d'initiation sportive aux jeunes Verdunois de 12 à 17 ans par le biais du projet intitulé «Samedi de bouger Zone Sport», pour l'année 2016-2017;
- 2. D'autoriser le remboursement par les services centraux de la Ville de Montréal;

3. D'imputer ce remboursement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.05 1165114005

CA16 210288

Autoriser une demande additionnelle au montant de 986 974 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance des fonds du Forum des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun afin de terminer la réalisation du projet du lieu culturel de proximité de l'arrondissement de Verdun. Autoriser les virements budgétaires et de crédits lors des octrois de contrats. (1162735006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1. D'autoriser la demande additionnelle au montant de 986 974 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels afin de terminer la réalisation du projet du Lieu culturel de proximité de Verdun;
- 2. D'imputer les crédits, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.06 1162735006

CA16 210289

Accepter l'offre du conseil de Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type *Pitbull*, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017. (1160357022)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET RÉSOLU:

D'accepter l'offre du conseil de ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type *Pitbull*, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier

et Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon, la conseillère Marie-

Andrée Mauger

30.07 1160357022

Modifier la liste des intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel dans le cadre de l'offre faite au conseil municipal de prendre en charge la conception. la coordination et la réalisation des travaux visant la construction des saillies de trottoir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville*. (1163461002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE modifier la liste des intersections des rues mentionnées au présent sommaire décisionnel et faisant partie du réseau routier artériel dans le cadre de l'offre faite au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction de saillies de trottoir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

30 08 1163461002

CA16 210291

Mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement d'EN AVANT VERDUN comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Dépense totale de 2 500 \$. (1162678004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1. DE mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour procéder à l'enregistrement d'EN AVANT VERDUN et de ses déclinaisons comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;
- 2. D'autoriser la Direction des affaires civiles Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer tout document requis à cette fin;
- 3. D'autoriser une dépense de 2 500 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement de la marque déposée;
- 4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.09 1162678004

CA16 210292

Demande de dérogation mineure quant à l'aménagement d'une aire de stationnement au 4330, boulevard Champlain (lots 1 183 366 et 1 183 364). (1155291010)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Une personne demande à se faire entendre et est entendue.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accorder la dérogation mineure quant à l'obligation de construire un puisard pour le drainage et d'aménager un talus dans un dégagement de 3 m pour une aire de stationnement, tel qu'indiqué à l'article 99 du *Règlement de zonage 1700*.

40.01 1155291010

CA16 210293

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attachée au PPCMOI) afin de permettre de transformer le rez-de-chaussée commercial du bâtiment situé au 5348 à 5364, rue Bannantyne / 815 à 817, rue Argyle en 3 logements (lot 1 437 337). (1163203008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver, conformément aux articles 10 à 12 du PPCMOI et suite à l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme, les plans et élévations, pages A 110 à A 115, ainsi que le plan d'aménagement, page A 108-1, préparés par Stéphane Hazan, architecte, déposés, estampillés et datés du 20 septembre 2016 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5348 à 5364, rue Bannantyne / 815 à 817, rue Argyle, pour y aménager 3 logements.

40.02 1163203008

CA16 210294

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial sur un terrain vacant, voisin du bâtiment situé au 335 à 337, rue Woodland (lot 1 937 234). (1165291017)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver, en vertu des articles 363.8 (PIIA) du Règlement de zonage numéro 1700, de l'arrondissement de Verdun, les plans et les élévations A101, A102, A201, A202, A301, A302 et A303 préparés par Karine Dallaire, architecte, déposés, estampillés et datés du 21 septembre 2016 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment de unifamilial sur un terrain vacant.

40.03 1165291017

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attachée au PPCMOI) afin de permettre la construction de 3 bâtiments totalisant 19 logements sur la rue Lesage (nouveaux lots 5 887 721, 5 887 722, 5 887 723). (1165291018)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver en vertu de l'article 18 du projet particulier adopté par résolution (CA16 210025), les plans et les élévations A102, A103, A104, A105, A106, A107, A108 et A109, préparés par Claude Tremblay, architecte, et le plan de l'aménagement paysager 1/1, préparé par Richard Belisle, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 15 septembre 2016 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis de construction de 3 bâtiments pour un total de 19 logements – Nouveaux lots 5 887 721, 5 887 722, 5 887 723.

0.04 1165291018			

CA16 210296

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'approuver la construction d'un bâtiment unifamilial au 124, chemin de la Pointe-Sud (lot 3 852 760). (1163203009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver, conformément à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 et suite à l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

- les plans et élévations, pages A2 à A7, préparés par Victor Simion, architecte;
- la page 4 du cahier de présentation (plan projet d'implantation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, et la liste des matériaux de revêtement);
- la page 11 du cahier de présentation (plan d'aménagement paysager préparé par Richard Bélisle, architecte-paysagiste);

déposés, estampillés et datés du 20 septembre 2016 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction du bâtiment unifamilial au 124, chemin de la Pointe-Sud (lot 3 852 760).

40.05 1163203009			

CA16 210297

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'enseignes en vitrine hors standard pour le commerce situé au 421, rue de l'Église (Fruiterie Soleil). (1162959012)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément à la sous-section 12 de la section 1 du chapitre 9 (PIIA) du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun et à l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme, le plan préparé par le requérant, déposé, estampillé et daté du 20 septembre 2016 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis visant l'installation d'enseignes en vitrines, pour le commerce situé au 421, rue de l'Église (Fruiterie Soleil).

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier,

Marie-Eve Brunet et Marie-Andrée Mauger, les conseillers Sterling

Downey et Pierre L'Heureux

Vote contre: le conseiller Luc Gagnon

40.06 1162959012

CA16 210298

Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification d'un bâtiment principal portant le numéro civique 3182-3192, rue Rushbrooke, afin d'y ériger une construction hors toit (lot 1 152 712). (1165291019)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre une construction hors toit au 3182 à 3192, rue Rushbrooke.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment existant sur le lot 1 152 712 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification du bâtiment existant pour y aménager une construction hors toit est autorisée sur l'emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 184 du Règlement de zonage 1700.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS LIÉES À LA MODIFICATION DU BÂTIMENT

- **3.** La modification du bâtiment existant est autorisée afin d'ajouter une construction hors toit. La façade, existante le 4 octobre 2016, ne doit pas être modifiée en raison de l'ajout d'une construction hors toit.
- **4.** La superficie maximale d'une construction hors toit est de 15 m² et ne peut être supérieure à 40 % de la superficie totale du 3^e étage du bâtiment.
- **5.** Le recul minimal d'une construction hors toit est de 1,5 m par rapport au mur avant et de 3 m par rapport au mur arrière.

6. Le revêtement de la construction hors toit doit être gris clair.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

7. Les travaux de modification conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

ANNEXE A

Certificat de localisation du terrain préparé par M. Jean Girard, arpenteur-géomètre, le 4 juillet 2016, et estampillé en date du 12 septembre 2016, par la Division de l'urbanisme.

+0.07	1103231013			

CA16 210299

Second projet - Règlement de zonage 1700-109. (1162959011)

SOUMIS second projet du Règlement de zonage 1700-109 modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- 1- Modifier le tableau de l'article 198 en retirant les mots « Dans la zone H01-17, » de la première colonne, par l'ajout des mots « (a. 200.1) » en guise de référence dans la première colonne, en remplaçant le mot « non » par les mots « oui (stationnement uniquement) » dans la colonne intitulée *Cours et marges latérales* et en ajoutant la ligne suivante :
 - a) Distance minimale d'une ligne de terrain (m) :
- 2- Modifier l'article 200.1 par la suppression des mots «, à l'exception de la zone H01-17 » du premier paragraphe.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le second projet du Règlement de zonage 1700-109 soit adopté tel que présenté.

40.08 1162959011		

CA16 210300

Adoption - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de remplacer la résolution CA13 210112 et permettant l'installation d'un mur-rideau à l'arrière du bâtiment principal, l'occupation commerciale et le réaménagement de certaines portions du terrain situé au 300, chemin du Golf (lot 1 860 397). (1165291012)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution remplaçant la résolution CA13 210112, adoptée le 9 avril 2013, afin d'approuver un projet particulier de modification visant l'utilisation

d'un mur-rideau sur une partie du mur arrière du bâtiment abritant un club de tennis situé au 300, chemin du Golf – lot 1 860 397.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire liséré de rouge sur le plan de l'annexe A jointe au sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

- 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis d'installer un mur-rideau sur le bâtiment abritant le club de tennis, aux conditions prévues à la présente résolution.
- **3.** Le mur-rideau doit être installé sur le mur nord-ouest du bâtiment identifié d'un trait rouge sur le plan de l'annexe B jointe au sommaire.
- **4.** À ces fins, il est permis de déroger aux articles 99, 100, 163 et 204 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

- **5.** La délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement de l'aire de stationnement ou tout autre aménagement visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 10 000 \$, émise par une institution bancaire.
- **6.** La garantie visée à l'article 5 demeure en vigueur jusqu'à ce que l'aire de stationnement et les aménagements paysagers visés par la présente résolution soient complétés. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.
- Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement, incluant les plantations et aménagements paysagers, ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS

- 7. Les dimensions, la localisation et les matériaux utilisés pour le mur-rideau visé à la section II doivent être conformes à ceux illustrés au plan de l'annexe C jointe au sommaire.
- **8.** La localisation des lampadaires doit être conforme au plan de l'annexe D jointe au sommaire. La hauteur d'un lampadaire mesurée depuis le sol jusqu'à son point le plus haut ne peut excéder 6,1 m.
- 9. La luminosité du système d'éclairage extérieur doit avoir un lux moyen situé entre 1 et 20.
- **10.** Les usages accessoires suivants s'ajoutent à ceux prévus au point h de l'article 204 du Règlement de zonage pour un « centre sportif » :
 - Un bureau de médecin ou de médecine sportive;
 - Un bureau de physiothérapie, d'orthopédie ou de chiropractie;
 - Un bureau d'optométrie ou un centre visuel.
- **11.** L'aménagement paysager doit être conforme aux plans de l'annexe E jointe au sommaire.
- **12.** Les végétaux mentionnés à l'article 11 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

13. Les travaux d'aménagement autorisés par la présente résolution doivent débuter au plus tard le jour qui suit le 24^e mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

ANNEXE A (jointe au sommaire)

Extrait d'un certificat de localisation estampillé et signé le 27 mai 2016 par la Division de l'urbanisme.

ANNEXE B (jointe au sommaire)

Plan A100 préparé par Éric Dufour, architecte, estampillé et signé le 30 mai 2016 par la Division de l'urbanisme.

ANNEXE C (jointe au sommaire)

Plans préparés par Éric Dufour, architecte, estampillés, numérotés A100, A200, A300 et A400 et signés le 30 mai 2016 par la Division de l'urbanisme.

ANNEXE D (jointe au sommaire)

Plan préparé par Lumca inc., estampillé et signé le 30 mai 2016 par la Division de l'urbanisme.

ANNEXE E (jointe au sommaire)

Plan AP-001 préparé par Lemay inc., estampillé et signé le 30 mai 2016 par la Division de l'urbanisme.

40.09 1165291012			

CA16 210301

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu le 21 septembre 2016, pour le projet de résolution CA16 210260 (lot 2 311 254). (1165291006)

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre le mercredi 21 septembre 2016 sur la résolution CA16 210260 afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George - Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde (lot 2 311 254);

CONSIDÉRANT QUE 1219 personnes étaient habiles à voter sur la susdite résolution;

CONSIDÉRANT QUE 134 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE 168 personnes se sont enregistrées;

EN CONSÉQUENCE, la résolution CA16 210260 n'est pas réputée avoir été approuvée suivant la loi.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les* élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) le certificat relatif au registre tenu le mercredi 21 septembre 2016 portant sur la résolution CA16 210260.

40.10 1165291006			

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 21 et 22 septembre 2016, pour le règlement RCA16 210002. (1160774002)

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre les mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016 sur le règlement RCA16 210002 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des rénovations à divers bâtiments municipaux de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT QUE 49 090 personnes étaient habiles à voter sur le susdit règlement;

CONSIDÉRANT QUE 1228 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE 4 personnes se sont enregistrées;

EN CONSÉQUENCE, le règlement RCA16 210002 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter suivant la loi.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les* élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) le certificat relatif au registre tenu les mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016 portant sur le règlement RCA16 210002.

40.	1	1	1	1	ഭവ	177	71	n	ഹാ

CA16 210303

Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics. (1164637037)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1. DE déroger quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire, le cas échéant;
- 2. D'approuver les heures de réservation des parcs municipaux de stationnement 2 et 38 (5^e étage);
- 3. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire, le cas échéant.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT

LIEUX

ORDONNANCESSamedi 17 décembre 2016

1) LA GUIGNOLÉE CPE LES PETITS RENARDS

Rues Caisse et Evelyne - CPSC de Verdun, situé au 456, rue Caisse; Intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel; Intersection des rues Henri-Duhamel et Wellington; Sortie de la station de métro LaSalle, à l'angle des rues Rushbrooke et Caisse et le

boulevard LaSalle;

de 8 h 30 à 16 h 30

Sorties de la station de métro de l'Église et à l'angle des rues Galt et Wellington;

Sortie du métro Verdun et à l'angle des rues de Verdun et Willibrord; Intersection du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église;

Intersection des rues Champlain et de l'Église;

Intersection des rues Bannantyne et Desmarchais;

Face au 42, place du Commerce, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs (Le Village).

2) CAMPAGNE DE FINANCEMENT CORPS DE CADETS 2800 DE VERDUN À l'intersection des rues Galt et Wellington.

Samedi 12 novembre 2016 de 8 h à 17 h En cas de pluie, l'événement est reporté au samedi 19 novembre 2016, de 8 h à 17 h

3) GUIGNOLÉE SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Quartier de L'Île-des-Sœurs:

Intersection de la rue Berlioz et du boulevard de L'Île-des-Soeurs; Intersection de la rue Berlioz et du boulevard René-Lévesque; Intersection de la place du Commerce, près de l'entrée du centre commercial Le Village.

Quartier centre-ville:

Intersection des rues Wellington et de l'Église; Intersection des rues Galt et Wellington; Intersection du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église. Dimanche 20 novembre 2016 de 8 h 30 à 17 h 30

4) FÊTE DE NOËL COMITÉ DES COLS BLANCS DE VERDUN

Salle André-Fortier, située au Centre culturel de Verdun au 5955, rue Bannantyne Jeudi 8 décembre 2016 de 16 h à 23 h 59

5) LANCEMENT DU GUIDE DE RESSOURCE ET COMMUN'INFO COMMUNITY COLLECTIVE SERVICES Salle du conseil, située à la Mairie d'arrondissement au 4555, rue de Verdun

Jeudi 20 octobre 2016 de 16 h à 20 h

6) DÉFILÉ DE MODE LEFT AND WEST Parc de planche à roulettes, situé dans le parc Arthur-Therrien au 3750, boulevard Gaétan-Laberge Dimanche 9 octobre 2016 de 10 h à 20 h

7) CROSS COUNTRY ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE Espace gazonné du Parc du Quaide-la Tortue

Espace gazonné du Parc de l'Honorable-George-O'Reilly Espace gazonné entre le Parc du Quai-de-la Tortue et le Natatorium

de Verdun

Vendredi 28 octobre 2016 de 7 h 45 à 11 h 45 En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

40.12 1164637037

CA16 210304

Demande au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire de prolonger le délai pour tenir le référendum / PPCMOI École primaire-annexe École Notre-Dame-de-la-Garde / Résolution CA16 210260. (1162098001)

ATTENDU la tenue de la procédure d'enregistrement le 21 septembre 2016 relativement au projet de construction d'une école primaire de 2 étages et 14 classes au coin des rues Lloyd-George, Clémenceau et Churchill dans l'arrondissement de Verdun ;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requises au registre pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin a été atteint;

ATTENDU QUE les délais prescrits par la loi sont de 120 jours suivant la date d'adoption de la résolution et que par conséquent le référendum devrait être tenu le dimanche 18 décembre 2016;

ATTENDU QUE l'arrondissement juge inopportun de tenir un référendum à une telle date:

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE demander au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire de prolonger de 45 jours le délai pour la tenue d'un référendum concernant le projet de l'école primaire - annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde (résolution CA16 210260) afin de tenir le référendum au plus tard le 12 février 2017.

40.13 1162098001

CA16 210305

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Verdun (G21-0001).

La conseillère Marie-Andrée Mauger donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Verdun sera présenté à une séance ultérieure.

40.14

Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1166704005)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET RÉSOLU:

D'entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017, et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier

et Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon, la conseillère Marie-

Andrée Mauger

50.01 1166704005

CA16 210307

Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 août 2016. (1166704011)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'approuver le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.

50.02 1166704011

CA16 210308

Nommer madame Nicole Ollivier, par intérim, au poste de directeur de l'arrondissement de Verdun, à compter du 5 octobre 2016. (1164588001)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE nommer madame Nicole Ollivier, par intérim, au poste de directeur de l'arrondissement de Verdun, à compter du 5 octobre 2016.

50.03 1164588001

Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 16 août 2016, à l'arrondissement de Verdun. (1160357018)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

DE déposer le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance du 16 août 2016, à l'arrondissement de Verdun.

60.01 1160357018

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 22 h 32.

70.02

JEAN-FRANCOIS PARENTEAU **CAROLINE FISETTE**

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT